

FORMATION : RÉALISER DES ÉCHANTILLONS DES TECHNIQUES ADAPTÉES AUX FAÇADES DU BÂTI ANCIEN

2 JOURS – 14 HEURES

PUBLIC CONCERNÉ

Architectes, praticiens, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage (collectivités territoriales, chargés d'opérations façade, organismes missionnés, services techniques...), artisans du bâtiment.

PRÉ-REQUIS

Conception ou réalisation de projets de ravalement de façade en centre ancien.
Intérêt pour les techniques adaptées à la mise en valeur des façades des centres historiques.

OBJECTIFS

Assimiler les notions vues en théorie par la formulation et la réalisation d'échantillons dans divers aspects de finition. Réaliser des échantillons permet de mieux comprendre pour mieux conseiller.

COÛT : 950 euros HT, 1140 euros TTC

PARTENAIRE ET LIEUX :

La formation a lieu au CAUE 34, 19 Rue Saint-Louis, 34000 Montpellier

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET FORMATEUR

La formation sera assurée par, Luc Nèples architecte DPLG spécialisé dans les techniques adaptées au bâti ancien perspirant.

Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels»

Formulation et application de mortiers en atelier « la main à la pâte »



JOUR 1

LES MATÉRIAUX et leurs caractéristiques : visualiser, manipuler, doser, formuler

- Les liants : chaux, ciment prompt, plâtre PGC
- Les charges : sables, marbres, talc
- Les adjuvants adaptés au patrimoine et à l'habitat écologique
- Les pigments
- Les silicates

RÉALISATION D'ECHANTILLONS

Formulation et application de divers mortiers et aspects de finition sur des supports échantillon de 30/30.

- Gobetis
- Corps d'enduit
- Techniques à fresco sur enduit de finition talochée : aspect fouetté / graissage / patines
(Prévoir des vêtements de bricolage ou de protection contre les éclaboussures)

Bilan de la journée questions/réponses

JOUR 2

Approfondir les domaines de validité de chaque technique et les aspects de finition possibles.

- Les liants : les différents types de chaux et leurs emplois
- Les charges : caractériser les sables et les assembler. Autres charges.
- Rôle des couches qui composent « l'enduit 3 couches »
- Caractéristiques des enduits adaptés aux supports anciens perspirants
- Les rejointoiements
- Les différents aspects de finition des enduits à la chaux
- Les peintures minérales à la chaux ou au silicate
- Les mortiers de reprise des pierres de taille
- Limites, domaines d'emploi et pathologies des techniques à la chaux (humidité, désordres, farinage, micro fissures, sensibilité au gel, à la pluie).

(Prévoir des vêtements de bricolage ou de protection contre les éclaboussures)

Bilan de la formation questions/réponses



PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Luc NÈPLES,



Architecte DPLG, spécialisé dans les typologies, les techniques et les couleurs des façades anciennes.

Luc Nèples a commencé à travailler sur la mise en valeur des façades en 1986 dans l'ARIM Languedoc-Roussillon. Il est alors en charge des études façades dans toute la région. C'est l'occasion de réaliser des palettes de couleur et d'assimiler les techniques enseignées aux artisans qui interviennent dans les opérations de mise en valeur des

façades des OPAH.

A partir de 1992 il travaille à 1/3 temps pour réaliser des études couleur pour un artisan formateur dans toute la France. Cette proximité avec un praticien complètera sa connaissance pratique des techniques et des matériaux mis en oeuvre par les artisans. Ce sera l'occasion de réaliser les palettes de Saint Tropez et de Bayonne.

En 1999 il quitte l'ARIM et décide de continuer dans sa spécialité à son compte. Il a réalisé plus de 50 études couleur dans toute la région L.R jusqu'à Chambéry plus récemment. Cette pratique lui a permis de mettre au point la méthode « ATC » pour la réalisation et la restitution de palettes de couleur incarnées dans les techniques et les savoir-faire d'origine.

(1) ATC pour Architecture et typologie / Techniques et matériaux / Couleurs et aspects de finition.

La mise en valeur des façades des centres anciens le conduit également à conseiller les propriétaires dans le cadre des opérations façades subventionnées lancées par les communes. La rédaction de milliers de recommandations le conduit à affiner les formulations techniques et architecturales et à mettre au point une base de données pour la rédaction de ces conseils. Cet outil lui a permis de rédiger 200 recommandations détaillées façade par façade pour le lancement de la campagne de ravalement obligatoire de la ville de Pau.

Il a coordonné une étude fondamentale sur les enduits pour répondre à une question simple : « Qu'est ce qu'un enduit adapté à un support ancien » ? Cette recherche qui a duré 8 ans, était co-financée par la mission "Coût et économie du patrimoine", l'ARIM Languedoc-Roussillon et 5 fabricants de chaux. Trois laboratoires ont participé aux tests : Le CSTB le CEBTP et le CT d'Aix.

Autres actions : Le "blog-patrimoine-façades" présente des synthèses techniques. Le site « Savoir-Faire-Eco-Patrimoine » cherche à valoriser les savoir-faire de grande qualité dans le domaine du patrimoine et de l'éco-construction. Il a aussi enseigné à :

- à l'Ecole Européenne de l'ART et des MATIERES d'ALBI.
- en Licence pro "Architecture ancienne et Techniques de réhabilitation" à l'école d'Architecture de Montpellier (responsable, Thierry VERDIER)
- au CNFPT de Montpellier.



Kalank formation



thierry lamort, responsable
22, rue Frédéric Peyson
34000 MONTPELLIER
tel : 04 34 40 48 14
gms : 06 20 98 64 86
e-mail : kf@kalankformaton.fr
site internet : www.kalankformation.fr
numéro de déclarant d'activité : 91340720534
siret : 429 104 326 00039

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° 20/06/08
DATE : 08/06/20



NOM et Prénom
Adresse

Description de la formation	prix de la formation HT	nb de personnes	HT
Intitulé			
RÉALISER DES ÉCHANTILLONS DES TECHNIQUES ADAPTÉES AUX FAÇADES DU BÂTI ANCIEN			
dates : les 30 et 31 juillet 2020, 14 heures, 2 jours	950	1	950
horaires : 9H00-12H30 et 14h00-17h30			
lieu : CAUE 34, 19 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier			
		TVA 20%	190
Total honoraires TTC*			1140

*Mille cent quarante euros

Bon pour accord

Date et signature

Validation de l'inscription après réception du bulletin d'inscription signé bon pour accord et du règlement (qui sera encaissé à la fin de la formation)

Annexe :

Conditions Générales de vente Modalités d'inscription et de règlement

L'inscription intervient à réception par KalanK formation du présent devis dûment signé pour acceptation, accompagné d'un chèque de règlement du montant total de la formation.

La validation des inscriptions pour les administrations ou services publics appelés à régler la formation se fait à réception d'un ordre de service.

L'inscription n'est définitive qu'à réception de ces pièces et dans la limite des places encore disponibles à leur date de réception.

Le client pourra demander à son OPCA que les frais de formation soient réglés directement à KalanK formation. Le client s'engage à couvrir KalanK formation de toutes les sommes, dues dans le cadre de la formation, qui ne serait pas prises en charge dans le cadre de cette subrogation pour quelques raisons que ce soient.

Convocation

:

Dès l'inscription enregistrée et validée par KalanK formation, une confirmation d'inscription sera adressée par mail au client.

Une convocation individuelle est adressée par mail à chaque stagiaire inscrit au moins 15 jours avant le début de la première période de formation, puis, par mail, au moins une semaine avant le début de chaque nouvelle période de formation.

Modalités pédagogiques :

Les modalités pédagogiques sont décrites dans la fiche pédagogique, annexée au devis. Un questionnaire d'évaluation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Il peut être communiqué au client sur simple demande. Report /Annulation

1/ Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopie reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation entraînent l'encaissement des frais de la prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.

2/ KalanK formation se réserve la possibilité, en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants, d'annuler ou reporter une session de formation. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Délivrance des documents de fin de stage :

L'attestation de présence et l'attestation de formation sont délivrées à la fin du stage lors de la facturation.

Le stagiaire devra avoir effectué plus de 90 % du temps de la formation et acquit les connaissances nécessaires à la délivrance de l'attestation de formation. Dans le cas contraire, KalanK formation ne délivrera que l'attestation de présence.

Documents contractuels :

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par le KalanK formation du devis dûment signé pour accord d'inscription, par tout représentant du client.

Pour chaque action de formation, une attestation de formation ainsi qu'une attestation de présence individuelle sont adressés au client avec la facture acquittée.

Règlement des litiges :

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, KalanK formation et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.